

atelier de haute technologie qui perpétuait la tradition de la *Sphairopoiia* d'Archimède. Pour conclure, l'ouvrage d'Alexander Jones s'adresse à un large public, du spécialiste du mécanisme à celui qui n'en a jamais entendu parler, en passant par l'archéologue et l'historien des sciences interpellés par cet objet singulier, seul représentant de son espèce à avoir survécu à la destruction. La participation de l'auteur dans la recherche contemporaine sur le Mécanisme et l'utilisation qu'il fait de toutes les sources spécialisées font de ce livre l'ouvrage de référence actuel sur le Mécanisme.

Yanis BITSAKIS

Marie-Hélène MARGANNE, Antonio RICCIARDETTO (dir.), *En marge du Serment hippocratique. Contrats et serments dans le monde gréco-romain*. Actes de la Journée d'étude internationale (Liège, 29 octobre 2014). Liège, Presses universitaires de Liège, 2017. 1 vol., 219 p. (PAPYROLOGICA LEODIENSIA, 7). Prix : 30 €. ISBN 978-2-87562-127-6.

M.-H. Marganne, directrice du CEDOPAL (Centre de Documentation de Papyrologie Littéraire) de Liège, auteur de nombreuses publications sur les papyrus médicaux, le livre et les bibliothèques antiques, et A. Ricciardetto, à qui l'on doit la récente publication du papyrus médical de *L'Anonyme de Londres* (CUF 2016), ont réuni leurs compétences pour publier la journée d'étude qui s'est tenue à Liège et qui replace le *Serment* hippocratique dans son contexte antique : celui d'un contrat d'apprentissage de la médecine. Ce volume étudie donc, essentiellement dans les papyrus documentaires grecs conservés dans les sables secs de l'Égypte, les serments et les contrats d'apprentissage professionnels. La première contribution, celle de J. Jouanna, présente le *Serment* d'Hippocrate, dont il envisage une nouvelle édition dans la CUF : il donne le texte grec et la traduction française en annexe, indique les manuscrits et les témoignages antiques ; il retrace aussi son histoire dans l'Antiquité : prononcé initialement par l'étudiant qui souhaite étudier la médecine auprès d'un maître dont il n'est pas le fils, il est pourvu d'une valeur religieuse. Le serment, dans son principe, se traduit par un sacrifice qui garantit la protection des dieux : le mot ὄρκια, « victimes garantes d'un serment », est dérivé de ὄρκος, « serment » ; mais le serment a aussi une valeur juridique : c'est un contrat, προγοράφη, qui régit par écrit les clauses de l'enseignement, comme le salaire du maître. Puis, avec le changement des conditions d'enseignement, le *Serment* en tant que tel a perdu une partie de son actualité, et est devenu un objet d'enseignement, en tant que modèle idéal de l'éthique médicale ; il a pu garder sa valeur première au prix de modifications du texte, et J. Jouanna donne un exemple de serment chrétien du XII^e siècle. Le serment comme objet d'enseignement est développé dans la contribution de David Leith, qui étudie quatre papyrus d'Oxyrhynque. Le *P. Oxy.* XXXI 2547 contient une partie du *Serment* hippocratique (III^e ou IV^e siècle ap. J.-C.), le *P. Oxy.* LXXIV 4970 (II^e siècle ap. J.-C.) semble une réflexion pédagogique sur l'à-propos de commencer les études de médecine par l'étude du *Serment*. Le *PSI* XII 1275 (II^e siècle ap. J.-C.) au contraire affirme la nécessité de commencer les études de médecine par l'apprentissage des noms de parties du corps : il y avait donc débat parmi les médecins. Le *P. Oxy.* III 437, daté du II^e ou du III^e s. après J.-C., reprend le passage du *Serment* sur l'éthique du chirurgien

(l'opération de la taille). Ces papyrus témoignent d'une réflexion des médecins d'Oxyrhynque sur l'ordre des études de médecine (*κατὰ λόγον*) ; le serment en était un des éléments, à valeur d'exemple moral plus que comme un texte réellement proclamé, ce qui va dans le même sens que J. Jouanna. La contribution de Barbara Anagnostou-Canas concerne l'utilisation du serment dans les contrats privés en Égypte, à l'époque ptolémaïque puis romaine. On y apprend qu'à l'époque romaine, le serment peut suppléer à l'absence de document officiel manquant, comme un titre de propriété, pour conforter ce titre. Sont étudiés les dieux invoqués dans le serment, dieux égyptiens, romains, roi puis empereur divinisés, le type de contrat, enfin la garantie qu'apporte le serment : en dehors du châtimeut divin qu'était supposé craindre le parjure, en dehors des peines explicitement prévues dans le contrat en cas de défaillances, y avait-il dans le droit pénal égyptien une peine spécifique pour le parjure ? Il semble que non. Le serment jouait donc le rôle d'une sécurité supplémentaire dans les ventes d'immeubles ou d'esclaves. La contribution de Danielle Gourevitch et d'Antonio Ricciardetto porte sur les contrats de nourrice, principalement en Égypte. Grâce à ces contrats, qui concernent souvent des enfants « trouvés sur le fumier » et élevés pour être esclaves, mais aussi des enfants nés libres que leur mère ne peut allaiter pour une raison ou une autre, on a une idée de la durée moyenne d'allaitement au sein (six mois), de l'alimentation après le sevrage (lait de vache et de chèvre), de la durée du contrat de nourrice (entre dix-huit mois et trois ans). Les contraintes posées dans le contrat pour la nourrice se lisent aussi dans le traité gynécologique de Soranos : exclusivité du contrat, pas de nouvelle grossesse ; l'usage du vin en revanche est toléré en Égypte, interdit chez Soranos. Le cas où l'enfant meurt en cours de nourrissage est également pris en compte dans le contrat ; on aimerait en savoir un peu plus sur cette « clause d'immortalité », mais les auteurs ne s'y étendent pas. En annexe, catalogue des 56 contrats de nourrice connus. La contribution de Jean A. Strauss synthétise les connaissances acquises sur les contrats d'apprentissage et d'enseignement des papyrus égyptiens écrits en langue grecque : typologie des contrats (*συγγραφή*, *χειρόγραφη*, protocole privé, souscription indépendante), les types de formations proposées : coiffeur, cardeur, sténographe, tisserand, aulète..., la durée de la formation (entre six mois et quatre ans), le salaire de l'apprenti quand le maître peut tirer profit de son travail manuel. Ceux-ci concernent autant des esclaves que des hommes libres ; les esclaves ainsi formés et spécialisés pouvaient ensuite rapporter à leur maître un profit supplémentaire. La dernière communication, celle d'A. Ricciardetto, est consacrée à l'étude d'un papyrus particulier, le *P.Heid.* III 226, qui retransmet l'unique contrat d'apprentissage de la médecine que nous possédions, écrit en double exemplaire. Il s'agirait d'un exercice de scribe qui s'entraînerait à l'écriture de contrat d'après un modèle réel. L'ouvrage se termine par une riche bibliographie et plusieurs index (noms propres, auteurs antiques, papyrus, termes latins et grecs...) qui permettent de retrouver facilement une information. En plus d'apporter des documents nouveaux sur l'éducation dans l'Antiquité (nourrices, apprentissage, études) et sur les conditions d'exercice de la médecine, cet ouvrage a le mérite de proposer l'édition et la traduction des papyrus documentaires qui nous en informent.

Valérie GITTON-RIPOLL